

PROJET DE LOI

N° 136

adopté

S É N A T

le 29 juin 1979.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

PROJET DE LOI

MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

*portant approbation du rapport
sur les principales options du VIII^e Plan.*

*Le Sénat a modifié en première lecture le projet
de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en pre-
mière lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

**Assemblée Nationale (6^e législ.) : 1055, 1117, 1108, 1112, 1132 et
In-8° 190.**

Sénat : 397, 457, 405, 413 et 451 (1978-1979).

Article unique.

Le rapport annexé à la présente loi et concernant les principales options qui commandent la préparation du VIII^e Plan est approuvé (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 29 juin 1979.

Le Président,

Signé : Alain POHER.

(1) Le texte du rapport annexé au projet de loi a été rectifié par lettre, datée du 28 juin 1979, de M. le Premier Ministre à M. le président du Sénat (n° 457, 1978-1979).